

TERMES DE REFERENCE DE L’EVALUATION FINALE DU PROJET D’APPUI A L’AMELIORATION DE LA CONFIANCE ENTRE L’ADMINISTRATION, LES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE ET LES POPULATIONS DANS LE NORD ET LE SAHEL DU BURKINA FASO

Projet	« Appui à l’amélioration de la confiance entre l’administration, les forces de défense et de sécurité et les populations dans le Nord et le Sahel du Burkina Faso »
Activité	Evaluation finale du projet d’appui à l’amélioration de la confiance entre l’administration, les forces de défense et de sécurité et les populations dans le nord et le sahel du Burkina Faso
Organisateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; - Programme de Nations Unies pour le développement (PNUD).
Durée et lieu	

I Contexte de l'évaluation

Le Burkina Faso, depuis quelques années, fait face à une crise sécuritaire. Cette crise sécuritaire est caractérisée par la recrudescence de l'extrémisme violent, les attaques des groupes armés, le crime organisé et les conflits communautaires. Les régions du Sahel et du Nord ont été au début les plus touchées par cette insécurité.

L'intervention des forces de défense et de sécurité (FDS) dans ces deux régions face à cette situation d'insécurité a créé une crise de confiance entre elles et les populations locales. En effet, les FDS font face à ce phénomène auquel elles n'étaient pas très bien préparées, et à de nombreux défis et contraintes tels que la difficulté d'identification de certaines personnes interpellées due entre autres à l'absence de documents d'identité. En outre, cette crise de confiance s'est probablement accentuée par le sentiment de réactions tardives et/ou inappropriées des FDS et par quelques cas de rackets et de violations des droits humains au cours de certaines de leurs interventions.

Face à cette situation, le gouvernement burkinabè a initié le Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) et le Système des Nations unies au Burkina Faso (SNU) vient en appui audit programme à travers ce projet intitulé « *Appui à l'amélioration de la confiance entre l'administration, les forces de défense et de sécurité et les populations dans le Nord et le Sahel du Burkina Faso* » dont l'objectif est de mener des actions devant concourir au raffermissement de la confiance et des liens entre les Populations, l'Administration et les FDS dans un environnement de respect des droits de l'homme. Ce projet, en effet, s'inscrit en droite ligne avec les objectifs du Programme d'Urgence pour le Sahel, un programme initié par l'Etat burkinabè en 2016 pour apporter une réponse structurelle au terrorisme et à l'insécurité qui sévissent dans les Régions du Sahel et du Nord.

Deux grands résultats déclinés en 04 produits devant concourir à l'atteinte des objectifs du projet :

- Résultat1 : La confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité est améliorée ;
- Résultat2 : La confiance entre l'administration et les populations est renforcée.

Financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF), le projet Confiance, d'une durée de vingt-sept (27) mois a commencé en mars 2019 et a pris fin le 31 mai 2021. Après un peu plus de deux (2) années d'exécution, il est nécessaire de conduire une évaluation finale en vue de faire une analyse critique des résultats engrangés afin de tirer des leçons de la mise en œuvre et de capitaliser les bonnes pratiques.

A cet effet, les présents TdRs sont élaborés pour guider la conduite de cette évaluation finale.

II Présentation du cadre des résultats du projet Confiance

II.1 Informations générales sur le projet Confiance

Les informations générales sur le projet Confiance sont consignées dans le tableau n°1 ci-dessous.

Tableau n°1 : Informations générales sur le projet Confiance

Organisme porteur du projet :	Organisation internationale pour les migrations (OIM)
Titre du projet :	« Appui à l'amélioration de la confiance entre l'administration, les forces de défense et de sécurité et les populations dans le Nord et le Sahel du Burkina Faso »
Donateurs :	<ul style="list-style-type: none"> Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (PBF),
Période de mise en œuvre :	Mars 2019-mai 2021
Partenaires :	<ul style="list-style-type: none"> Partenaire Technique : MINEFID (PUS-BF), Msécu (DPP), MJDHPCGS, MDNAC, MATDC (Gouvernorats, Haut-commissariats, Mairies etc.), MFSNFAH, MJPEJ Partenaires de mise en œuvre : Associations/ONG locales Tabital Lobal, Agir, AERD, UNIJED, UFC et Tartit.
Couverture géographique	<ul style="list-style-type: none"> Régions administratives du Nord et du Sahel dont 2 provinces du Nord (Yatenga et Loroum,) et 4 du Sahel (Soum, Oudalan, Seno et Yagha) 4 communes du nord (Banh, Kain, Sollé et Thiou) et 11 communes du Sahel (Djibo, Kelbo, Arbinda, Dori, Seytenga, Gorgadji, Gorom-Gorom, Déou, Oursi, Sebba et Mansila).
Bénéficiaires finaux &/ou groupes cibles :	<ul style="list-style-type: none"> Administration Forces de défense et de sécurité Populations (Jeunes, Femmes, Hommes, y compris personnes vivantes avec un handicap)
Théorie du changement	<ul style="list-style-type: none"> Si les administrations centrale, déconcentrée et locale sont suffisamment représentées sur l'ensemble des régions du Sahel et du Nord (du territoire) et si elles travaillent avec intégrité et efficacité pour offrir des services de qualité, si les institutions en charge de la sécurité sont plus efficaces et travaillent dans le cadre du respect des droits humains, si des actions de dialogue civilo-militaire sont initiées et mises en œuvre, alors les populations des régions du Nord et du Sahel auront une confiance renforcée et une meilleure opinion de l'Administration et des FDS, parce que leur préoccupations seront prises en compte par les institutions de l'Etat et leur droits respectés.

II.2 Cadre des résultats

Le cadre des résultats élaboré pour le suivi des résultats du projet comprend un objectif général qui est de concourir au raffermissement de la confiance et des liens entre les Populations, l'Administration et les FDS dans un environnement de respect des droits de l'homme. Il est décliné en deux (2) résultats stratégiques et en quatre (4) produits.

Tableau n°2 : Aperçu du cadre des résultats du projet Confiance

Résultats stratégiques	Produits
Résultat stratégique 1 : La confiance entre populations et forces de défense et de sécurité est améliorée à travers le respect des droits de l'homme	<i>Produit 1.1: Les forces de défense et de sécurité assurent la sécurité des populations dans le respect des droits humains</i>
	<i>Produit 1.2 : La confiance et le dialogue entre les populations et les FDS sont renforcés</i>
Résultat stratégique 1 : La confiance entre l'administration et les populations du Nord et du Sahel est renforcée.	<i>Produit 1.1 : L'offre de services publics et la qualité des prestations</i>
	<i>Produit 1.2 : Les espaces de dialogue permanents entre l'administration et les populations au niveau local sont fonctionnels</i>

III Finalité de l'évaluation

L'évaluation finale vise à dresser un bilan de la mise en œuvre du projet à travers une appréciation qualitative et quantitative des résultats obtenus et l'impact sur les bénéficiaires dans le cadre du projet Confiance. Elle vise de manière spécifique à :

- Capitaliser l'ensemble des résultats du projet afin d'assurer la redevabilité envers le PBF et les parties prenantes de la mise en œuvre ;
- Apprécier les résultats atteints contribuant à la consolidation de la paix au Burkina Faso et analyser la validité des hypothèses qui sous-tendent la théorie du changement ;
- Déterminer la pertinence des actions menées, leur efficacité tant en termes de résultats qu'en termes de dynamiques et de processus impulsés ainsi que leur impact et durabilité ;
- Identifier les bonnes pratiques et mettre en évidence les principales leçons apprises afin d'améliorer la conception et la mise en œuvre de projets futurs.
- Et identifier les contraintes qui ont entravé la mise en œuvre du projet ;

IV Portée de l'évaluation

Le périmètre de l'évaluation finale prend en compte la totalité des résultats observables sur toute la durée de mise en œuvre du projet (mars 2019 à mai 2021) et dans toute la zone d'intervention. (Banh, Kain, Sollé, Thiou, Djibo, Kelbo, Arbinda, Dori, Seytenga, Gorgadji, Gorom-Gorom, Déou, Oursi, Sebba et Mansila) située dans les régions du Nord et du Sahel du Burkina Faso.

V Les critères de l'évaluation

L'évaluation utilisera les six principaux critères de l'OCDE-CAD que sont la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité ainsi que les questions transversales de genre et des droits humains. Il s'agit des critères suivants :

- ❖ **Pertinence** : le critère de pertinence cherche à apprécier dans quelle mesure le projet Confiance répond aux priorités et aux besoins réels des bénéficiaires, ainsi que le degré d'intégration au contexte institutionnel ;
- ❖ **Cohérence** : ce critère a été retenu afin d'apprécier dans quelle mesure le projet Confiance est compatible avec les autres interventions menées au niveau des régions du Nord et du Sahel et au sein de l'OIM et du PNUD.
- ❖ **Efficacité** : ce critère a été choisi afin de passer en revue le degré d'achèvement par rapport aux cibles et indicateurs établis dans le cadre logique du projet ;
- ❖ **Efficiences** : le critère d'efficiences vise à documenter comment les ressources humaines, matérielles et financières allouées au projet ont été utilisées ;
- ❖ **Impact** : ce critère cherche à identifier, au-delà des effets positifs attendus mis en lumière dans le cadre du critère d'efficacité, les effets éventuellement non-attendus liés au projet, qu'ils soient positifs ou négatifs ;
- ❖ **Durabilité** : le critère de durabilité a été retenu afin d'apprécier dans quelle mesure les résultats de l'intervention présentent des éléments porteurs de durabilité.

Genre et droits humains: une attention particulière sera portée à l'intégration effective des dimensions de genre et droits humains dans le cadre de cette évaluation.

VI Questions d'évaluation

Les principales questions évaluatives sont ci-dessous énumérées par critère d'évaluation retenu au préalable.

- ❖ **Pertinence**
 - Le projet est-il aligné sur les stratégies nationales et les soutient-il?
 - Le projet est-il conforme aux priorités des donateurs?
 - Dans quelle mesure une approche sensible au genre a-t-elle été utilisée dans la conception et la mise en œuvre du projet ?
 - Les objectifs et la conception du projet étaient-ils adaptés aux besoins des bénéficiaires ?
 - Les activités et les résultats du projet étaient-ils cohérents avec les objectifs recherchés et les impacts attendus.

- ❖ **Cohérence**
 - Cohérence interne : dans quelle mesure le projet crée des synergies et des liens entre d'autres interventions mises en œuvre par les agences du Système des Nations Unies dans le domaine thématique du projet ; et dans quelle mesure les interventions du projet correspondent-elles à la cible 10.7 des ODD ?
 - Cohérence externe : Dans quelle mesure le projet crée-t-il des synergies et des liens entre les interventions du gouvernement et des communautés de donateurs concernant le domaine thématique ?

❖ **Efficacité**

- Les bénéficiaires cibles sont-ils atteints comme prévu ? si oui sont-ils satisfaits des services fournis par le projet ?
- Le projet a-t-il été mis en œuvre comme prévu initialement ? Si non pour quelles raisons et quelles ont été les mesures prises pour y remédier ?
- Dans quelle mesure le projet s'est-il adapté ou est-il capable de s'adapter aux conditions extérieures changeantes afin de garantir l'atteinte des résultats ?
- Dans quelle mesure les résultats et objectifs du projet ont-ils été atteints ? quels ont été les principaux facteurs ayant influencé la réalisation ou non des objectifs ?
- L'intervention a-t-elle atteint son objectif déclaré (ou implicite), ou est-elle raisonnablement susceptible de le faire au vu des produits et effets directs ?
- Dans quelle mesure y a-t-il eu des effets positifs imprévus par rapport aux résultats escomptés dans le document de projet ? Dans quelle mesure cela a-t-il contribué aux résultats obtenus ?
- Si des effets négatifs imprévus sur les groupes cibles se sont produits ou sont susceptibles de se produire, dans quelle mesure l'équipe projet a-t-elle pris les mesures appropriées ?

❖ **Efficiace**

- Les activités du projet ont-elles été exécutées et les produits obtenus en temps voulu ? Sinon, quelle était la raison des retards possibles ?
- Les ressources financières globales allouées à chaque produit ont-elles été utilisées de manière adéquate ? Dans quelle mesure la coordination et la collaboration avec les ONG et partenaires de mise en œuvre ont-elles été efficaces ?
- Quand et comment les activités de suivi et d'évaluation sont-elles menées ? Les ressources de S&E (humaines et financières) sont-elles suffisantes et appropriées ? Quelles sont les leçons tirées de M&E et les bonnes pratiques ?
- Le projet a-t-il été mis en œuvre de la manière la plus efficace par rapport aux autres moyens de mise en œuvre ?
- Dans quelle mesure la coordination et la collaboration avec les ONG ont-elles été efficaces ?

❖ **Impact**

- Existe-t-il des preuves de changements (positifs ou négatifs) sur les cibles du projet ? dans l'affirmative quels sont les facteurs de ces changements ? Dans la négative, pour quelles raisons ?
- La vie des bénéficiaires et leur environnement ont-ils connu des changements (positifs ou négatifs) de quels changements s'agit-il ? ces changements sont-ils directement ou indirectement liés au projet où plutôt causés par des facteurs externes ?
- Des mesures ont-elles été prises en temps voulu dans le cadre du projet pour atténuer les éventuels effets négatifs imprévus ?

❖ **Durabilité**

- Dans quelle mesure les activités et les avantages de l'intervention perdurent-ils à la fin du projet et en l'absence de toute aide extérieure ?

- Certains domaines d'activités sont-ils à l'évidence non durables ? Quels enseignements peut-on en tirer ?
- Y a-t-il l'appropriation locale et pour les différentes parties du projet ?
- Dans quelle mesure les bénéficiaires, les parties prenantes (structures étatiques de mise en œuvre, ONG partenaires et collectivités locales) se sont-ils appropriés du projet pour perpétuer ses résultats en l'absence d'un financement extérieur ?
- Quelles sont les mesures qui ont été prises ou qui sont envisagées pour créer des processus, des structures, des normes et des institutions durables à l'appui de la paix ?
- Quels seraient les besoins complémentaires en termes d'appui pour consolider les acquis du Projet ?
- Quels sont les principaux facteurs de durabilité où ceux ayant influencé la non-durabilité du projet ?

❖ **Genre et droits humains**

- Dans quelle mesure une approche sensible au genre et aux droits humains a-t-elle été utilisée dans la conception et la mise en œuvre du projet ? Comment les dimensions de genre ont-elles été intégrées dans la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi de l'intervention et des résultats obtenus ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il réussi à impliquer les femmes et les personnes vivant avec un handicap ?
- Dans quelle mesure la prise en compte de l'aspect genre contribue-t-elle à l'atteinte des objectifs du projet ? Dans quelle mesure l'exclusion du genre a-t-elle été une occasion manquée ?

VII Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation du projet sera conduite suivant une approche participative et basée sur les résultats. Elle devra impliquer toutes les parties prenantes à savoir les bénéficiaires, les partenaires nationaux, les autres partenaires techniques et financiers, ainsi que le SNU. Elle sera menée de manière indépendante dans la mesure du possible et au vu de la crise sanitaire actuelle liée à la pandémie de la Covid 19. Un consultant international sera associé à cette évaluation auquel cas elle se limitera à une consultation au niveau local sous la coordination et supervision de l'OIM et du PNUD.

L'évaluation reposera sur une collecte de données quantitatives et qualitatives à travers une revue documentaire et des entretiens sur le terrain. A cet effet, l'évaluateur, après une revue des documents du projet, conduira des entrevues avec les informateurs clés, notamment : le gestionnaire de projet, l'équipe de mise en œuvre du projet, les partenaires engagés directement ou indirectement dans la réalisation des objectifs du projet, ainsi que les bénéficiaires des appuis du projet.

La méthodologie détaillée sera élaborée par l'évaluateur après la réception des documents de projet. Les outils de collecte de données seront choisis en fonction des besoins spécifiques au projet, et sur la base des ressources disponibles. Le processus d'évaluation se fera en conformité avec les principes de protection des données personnelles des agences de mise en œuvre.

L'analyse des données couvrira toutes les activités soutenues par le projet. Le consultant devra présenter au commanditaire un rapport initial, incluant la méthodologie détaillée et indiquant les différents outils et méthodes qui seront utilisés ainsi qu'un chronogramme pour la conduite de l'évaluation. Cette méthodologie devra être validée par l'OIM et le PNUD, en étroite collaboration avec le secrétariat du PBF. Le (la) consultant (e) sera libre de discuter de toutes les questions qu'il (elle) jugera nécessaire et qui pourrait l'aider à s'acquitter du mandat qui lui est confié. Il (elle) ne pourra cependant, en aucun cas, engager les agences des Nations Unies ou le Gouvernement lors de ses entretiens.

Compte tenu de la situation pandémique de la Covid 19, les approches de collecte des données utilisant les NTIC comme les team call, WhatsApp, téléphone, Skype, e-mail etc. seront privilégiés.

L'équipe d'évaluation a le droit et devrait discuter des questions pertinentes à cette évaluation avec les personnes et organisations concernées. L'équipe d'évaluation ne représente en aucune manière l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Avec le soutien du PNUD et de l'OIM, tous les acteurs qui ont été impliqués dans le projet seront rencontrés et les formalités logistiques seront assurées par le PNUD et l'OIM au BF.

Le processus d'évaluation se fera en conformité avec les principes de protection des données personnelles de l'OIM.

VIII Livrables attendus de l'évaluation

Les livrables attendus de l'évaluation sont des rapports d'étapes et le rapport final. La soumission de ces livrables est attendue suivant les périodes ci-dessous définies :

❖ Avant / pendant la mission sur le terrain

- Un rapport initial/matrice d'évaluation, avant la mission sur le terrain sera préparé par l'évaluateur et partagé avec l'OIM et le PNUD. Le rapport doit inclure une matrice d'évaluation et un projet de guide d'entretien, ainsi que tout autre outil de collecte de données nécessaires. La matrice d'évaluation démontrera la compréhension des TdRs par les évaluateurs et présentera les plans de collecte et d'analyse des données, à soumettre et à valider avec les agences de mise en œuvre avant la visite sur le terrain.
- Une présentation/exposé des constatations initiales (dernier jour de la mission sur le terrain). Après la phase de recherche documentaire et des entretiens approfondis avec les principaux informateurs, l'évaluateur préparera une brève présentation des résultats initiaux et des conclusions et recommandations provisoires. Ce rapport sera utilisé pour faire un compte rendu au gestionnaire de l'évaluation et aux autres parties concernées, afin d'identifier et de corriger toute mauvaise interprétation ou lacune.

❖ Après la mission sur le terrain

- Un rapport d'évaluation final provisoire et un rapport d'évaluation finale
 - o En s'appuyant sur le compte rendu et la rétroaction initiale reçus, l'évaluateur

produira un rapport provisoire qui sera partagé avec le gestionnaire de l'évaluation pour examen. Le responsable de l'évaluation sollicitera et consolidera les commentaires (OIM, PNUD) et les présentera à l'évaluateur.

- Une fois la rétroaction fournie par le gestionnaire de l'évaluation, l'évaluateur préparera le rapport final. Le rapport suivra la même logique de présentation et inclura, au minimum, les informations décrites dans le modèle de manuel de l'OIM pour les rapports d'évaluation. Les annexes doivent inclure les TDRs, le rapport initial, la liste des documents examinés, la liste des personnes interrogées ou consultées et les instruments de collecte de données.
- Un résumé de l'évaluation (voir modèle IOM). L'évaluateur préparera également un résumé d'évaluation de deux pages (voir modèle OIM) pour faciliter le partage des principales constatations, conclusions et recommandations. Le dossier d'évaluation comprendra : l'identification du public du dossier d'apprentissage; informations sur le projet (titre du projet, pays couvert, type et code de projet, durée du projet, période du projet, bailleur (s) et budget); contexte de l'évaluation (objectif de l'évaluation, équipe d'évaluation, calendrier de l'évaluation, type d'évaluation, méthodologie); et les résultats de l'évaluation: principales constatations et / ou conclusions, y compris les meilleures pratiques et les leçons apprises, et les principales recommandations.
- Une réponse de suivi de la direction (voir modèle IOM). L'évaluateur préparera également le premier projet de réponse de suivi de la direction - MRF (voir modèle de l'OIM) avec les principales recommandations. Il sera demandé au bureau de pays de l'OIM de remplir le MRF et de planifier les étapes à suivre après l'évaluation.

Tous les livrables doivent être rédigés en français et répondre à de bonnes normes linguistiques. Le rapport final doit répondre aux normes énoncées dans la liste de contrôle de la qualité du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) pour les rapports d'évaluation.

Tous les droits de propriété intellectuelle sur les résultats des services mentionnés dans le contrat appartiendront exclusivement à l'OIM et au PNUD, y compris le droit de remettre du matériel à un tiers. L'OIM et le PNUD peuvent publier le résultat final afin de promouvoir la transparence et l'utilisation publique des résultats de l'évaluation.

IX Langue d'évaluation

Le rapport d'évaluation sera rédigé en français.

X Budget de l'évaluation

Le budget de l'évaluation prend en compte tous les coûts relatifs à cette activité y compris les déplacements officiels pour des visites nécessaires sur le terrain. Ce montant sera couvert par le budget total y alloué.

L'OIM et le PNUD couvriront tous les frais relatifs à la réalisation de cette évaluation finale.

XI Plan de travail provisoire de l'évaluation

L'évaluation devrait être terminée dans un délai de sept (7) semaines à compter de la date de signature des contrats.

L'équipe d'évaluation devrait proposer un calendrier pour soumettre les livrables dans leurs propositions. Un temps suffisant (au moins deux semaines) devrait être alloué aux processus d'examen et d'assurance de la qualité des produits et livrables par le groupe de référence de l'évaluation.

XII Qualification requise pour les évaluateurs

La conduite de l'évaluation finale requiert les qualifications professionnelles suivantes de la part des évaluateurs :

- ❖ Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience approfondie en évaluation de projets / programmes, où l'évaluation des interventions thématiques pertinentes est considérée un critère de base ;
- ❖ Compétences analytiques avérées et capacité à conceptualiser et à rédiger de manière concise et claire ;
- ❖ Compétences prouvées en communication et capacité à interagir avec de multiples acteurs, y compris des représentants du gouvernement, les ONGs locales et d'autres parties prenantes.

XIII Conditions de participation

Les consultants intéressés doivent envoyer leur soumission en deux parties distinctes et séparées : une proposition technique et une proposition financière. Aucune information financière ne doit figurer dans la proposition technique. La proposition financière doit être soumise dans un dossier séparé, clairement nommé « Proposition financière ».

Les soumissions sont envoyées soit par email, soit par dépôt physique :

- Par email à l'adresse oimburkinafaso@iom.int en deux emails séparés :
 - Le premier est intitulé : « EVALUATION FINALE DU PROJET CONFIANCE_Proposition Technique » ;
 - Le second : « EVALUATION FINALE DU PROJET CONFIANCE_Proposition Financière »
- Ou par dépôt physique sous plis fermé portant la mention « EVALUATION FINALE DU PROJET CONFIANCE » contenant deux enveloppes scellées portant elles-mêmes les inscriptions suivantes :
 - « Proposition Technique ».
 - « Proposition Financière ».

Les propositions doivent inclure les documents et informations suivants :

- ❖ Une Proposition technique conformément aux TdRs, en veillant à ce que le but, les objectifs, la portée, les critères et les livrables de l'évaluation soient pris en compte. La proposition doit inclure une ventilation détaillée de la phase de démarrage et de la

méthodologie de collecte des données, l'approche suggérée et l'échantillonnage proposé à utiliser dans l'évaluation. Une brève explication des phases de collecte des données, d'analyse et de rédaction du rapport doit également être incluse, ainsi qu'un projet de plan de travail et un calendrier pour l'évaluation.

- ❖ Un CV indiquant toutes les expériences passées similaires d'évaluation de projets, ainsi que les coordonnées (email et numéro de téléphone) du candidat et au moins trois références professionnelles (max. 3 pages).

Aucune information financière ne doit figurer dans la proposition technique.

- ❖ Une proposition financière avec une ventilation des coûts : honoraires de consultants, frais de déplacements, indemnité journalière de subsistance (DSA) et autres frais requis. Les candidats intéressés doivent fournir des propositions financières comprenant au moins les éléments suivants :
 - Les frais de la prestation,
 - DSA
 - Frais de voyage : international (le cas échéant) et local
 - D'autres coûts

Les frais de voyage seront basés sur l'itinéraire le plus direct et le tarif économique.

Les devis pour un tarif en classe affaires ne seront pas pris en compte.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au ... 2021.

XIV Critères d'évaluation et de pondération de la proposition

Les propositions seront pondérées en fonction des considérations techniques (80%) et financières (20%). Les propositions soumises seront évaluées à l'aide de la méthode d'analyse cumulative. Les propositions techniques doivent atteindre un minimum de 60 points pour se qualifier et être prises en considération. La proposition financière ne sera ouverte que pour les demandes qui atteignent 60 points ou plus. Voici les critères et points pour les propositions techniques et financières.

a. Proposition technique

- *Réponse globale (15 points)*
 - Respect général du cahier des charges et des exigences de l'appel d'offres
 - Compréhension de la portée, des objectifs et de l'exhaustivité et de la cohérence de la réponse
 - L'entreprise / l'équipe est correctement enregistrée, a les certifications requises, l'adhésion, etc.
- *Méthodologie et approche proposées (35 points)*
 - Approche / méthodologie / outils et système de contrôle de gestion proposés
 - Plan de mise en œuvre proposé, par exemple la manière dont le soumissionnaire entreprendra chaque tâche et le maintien des calendriers du projet ;
 - Les livrables sont traités conformément au mandat ; les délais proposés sont respectés
- *Capacité technique de l'équipe d'évaluation (30 points)*

- Gamme et profondeur d'expérience avec une évaluation similaire
- Répondre aux exigences académiques
- Minimum d'années d'expérience
- Solides compétences analytiques et applications de traitement de données statistiques qualitatives et / ou quantitatives
- Excellentes compétences rédactionnelles et linguistiques.

Score technique : 75% de 80 points = 60 points

Un comité de sélection examinera toutes les candidatures. Toutes les propositions doivent répondre aux exigences minimales décrites ci-dessus et celles déclarées non conformes ne seront pas prises en considération.

b. Proposition financière

La proposition financière sera évaluée en fonction de l'exhaustivité, de la clarté et de la pertinence.

Le nombre maximal de points est attribué à la proposition financière la plus basse qui est ouverte / évaluée et comparée parmi les candidats techniquement qualifiés qui ont atteint un minimum de 60 points dans l'évaluation technique. Les autres propositions financières recevront des points en proportion inverse du prix le plus bas.

Financier total : 20

Seules les propositions financières techniquement qualifiées seront ouvertes (score d'au moins 60).